

Club « Commune Nature »

9 avril 2019

Atelier rencontre n°3



Le club « Commune nature »

Dans le cadre de la démarche « zéro pesticide » les communes 3 libellules ont été invitées à participer au Club Commune Nature. Le présent document rend compte des interventions et discussions menées au sein de cet atelier rencontre.

Groupe de travail	
Animatrice	
Margot Dubois (en remplacement de Mélanie Martin)	FREDON Lorraine, melany.martin@fredon-lorraine.com
Intervenant	
M. Svec	Com'Est
Participants	
M. Doerler	Anould (88)
Mme Dessauvage	Cornimont (88)
M. Lambert	Cornimont (88)
Mme Wales	Aboncourt (57)
M. Hombourg	Aboncourt (57)
M. Janser	Laxou (54)
M. Schmitt	Kerbach (57)
M. Burgain	Revigny-sur-ornain (55)
M. Colmant	Revigny-sur-ornain (55)
M. Mangin	Sainte-Pôle (54)
M. Jacquot	Ligny en Barrois (55)
M. Vaudriot	Ligny en Barrois (55)
M. Hutin	Ligny en Barrois (55)
M. Lavielle	Contréxéville (88)

Axes de travail

- Cimetières : Quelles solutions pour répondre au « 0 phytosanitaire » ?
- Partage et retours d'expériences
- Intervention de la société Com'Est

Déroulement

10h00 : Présentation de l'évolution du Club Commune Nature

Depuis 2017 : club réservée aux communes 3 libellules

A partir du second semestre 2019, les communes 1,2 et 3 seront invitées.

Bilan de la distinction 2019 :

- 34 communes et 2 gestionnaires : 1 libellule
- 37 communes et 3 gestionnaires : 2 libellules
- 34 communes et 3 gestionnaires : 3 libellules

Soit un total de 113 structures distinguées

Plus de monde donc nouveau format ! 2 à 3 réunions par an mais par groupe par thématique

Tous les ans une réunion sera définie pour faire les groupes.

Cette année réunion prévue en octobre :

- Matinée : Décision des thématiques et des groupes, décision des formats et du type de réunion
- Après-midi : Focus sur les Espèces Exotiques Envahissantes, Ambrosie, et sensibiliser les habitants à ces espèces

10h15 : Présentation des participants – Placement dans l'espace

- D'où venez-vous ?
- 0 phyto depuis moins de 5 ans ou plus de 5 ans ?
- 0 phyto : avantage ou inconvénient ?
- Test de végétalisation : oui ou non ?
- Test de minéralisation : oui ou non ?
- Réaménagement effectué : oui ou non ?
- Des plaintes sur la propreté du cimetière par les habitants : oui ou non ?
- Je connais la réglementation phyto : oui ou non ?

10h30 : Atelier Arbre à maturité

Les participants réfléchissent sur leurs pratiques dans les cimetières :

- Végétaliser mon cimetière
- Minéraliser mon cimetière
- Accueillir la biodiversité dans mon cimetière
- Communiquer sur la démarche « 0-phyto » au cimetière



Sur un post-it rouge : je n'y ai pas encore pensé
 Sur un post-it orange : l'idée est là, c'est en cours de réflexion
 Sur un post-it jaune : j'ai mis en place

Suite à l'atelier, chacun a pu remonter et faire part de ses expériences. L'avis majoritaire penche plutôt vers une végétalisation du cimetière. Certains arrivent à entretenir de manière classique sans pesticide et d'autres souhaitent réaménager certains espaces pour le rendre plus accueillant. Le mélange terre-pierre (80% cailloux, 20% terre) a été présenté à ce moment de la journée. Il permet une végétalisation tout en maintenant la portance du sol. La thématique Biodiversité est encore très faiblement développée et peu envisagée sur ces espaces. La communication auprès des habitants semble essentiel dans ce type de projet. Exemple : journée citoyenne plantation de boutures de sedums au cimetière de Bouxières-aux-Chênes.

- Privilégier panneaux personnalisés (avec logo de la commune)
- Autre exemple : nettoyage du cimetière le jour du marché à Cornimont, pour être présent et pouvoir discuter avec les habitants → stratégie de communication

11h30 : Présentation d'outils de désherbage

- Pic Pavé
- Pic bin
- Houe maraîchère
- Grelinette
- Binette ronde
- Balais anti mousse



Il est possible de fabriquer une houe maraîchère. Voir tuto, l'Atelier paysan : https://www.latelierpaysan.org/IMG/pdf/tutoriel_houe_maraichere-2.pdf.

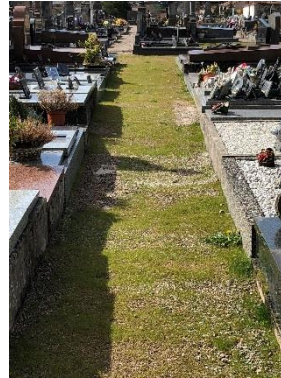
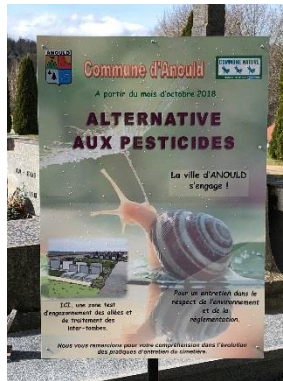
13h : Présentation de la société Com'Est

- Options d'inhumation
- Obligations, devoirs et libertés des communes
- Verrouiller le règlement intérieur dans le cadre du 0 pesticide pour contrôler au maximum les entreprises funéraires (exemples : revêtements, concessions jointives, manières d'intervenir pour les entreprises, vérification ...)
- Obligations concernant les concessions
- Relèvement des tombes
- Crémation et jardin du souvenir
- Obligations concernant l'entretien
- Outil Webcimetière (plan numérique et détails des concessions)

Com'est peut intervenir lors d'un réaménagement de cimetière, de rédaction d'un règlement, ou encore à dresser un procès-verbal...

14h30 : Présentation par la commune d'Anould des tests d'hydromulching sur les allées de leur cimetière.

Explication de la technique de l'hydromulching.



Synthèse de la journée :

- Quelles futures thématiques souhaitez-vous aborder ?
 - ➔ Biodiversité ordinaire en ville
 - ➔ Génie végétal
 - ➔ Nouveaux aménagements et végétal résistant

Prenez-date !

Prochain atelier avec partages d'expérience

Octobre 2019

Nous vous transmettrons le programme détaillé de la journée ainsi qu'un bulletin d'inscription.